

Eure

Éducation nationale. Une cellule d'écoute pour le handicap



C'était *une* des priorités du gouvernement : mettre en place *une* école 100 % inclusive en intégrant l'ensemble des enfants porteurs de *handicap* avec un accompagnement spécifique dédié.

Dans l'Eure, l'inspection académique a mis en place *une cellule d'écoute* pour répondre au mieux aux nombreuses demandes.

À la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de l'Eure, on n'est pas peu fier de présenter *le* nouveau dispositif mis en place depuis *le* 1^{er} juillet dernier pour répondre à l'obligation ministérielle d'*une* école 100 % inclusive pour répondre aux besoins d'accompagnement des élèves en situation de *handicap*.

Et pour cause, la *cellule* Pgase (Pôle de gestion des auxiliaires de scolarisation de l'Eure) était très attendue aussi bien par *le* corps enseignant, les parents ainsi que les AESH (Accompagnants d'élèves en situation de *handicap*).

Une plateforme d'écoute réservée aux familles

Cette *cellule*, mise en place depuis *le* 1^{er} juillet dernier, a été spécialement créée pour accélérer la prise en charge de ces enfants dès la rentrée et répondre aux besoins spécifiques en fonction du type de *handicap*.

Dans *une* salle dédiée au rez-de-chaussée de l'inspection académique à Évreux, trois coordinatrices ainsi que deux personnels administratifs s'affairent pour répondre en direct et rapidement aux nombreuses demandes, que ce soit par téléphone via *une* plateforme d'écoute réservée aux familles, par mail ou par courrier avant d'étudier au cas par cas chaque dossier.

Le processus commence par les notifications de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), seul décisionnaire pour décider de l'accompagnement d'un enfant selon son *handicap* ainsi que sa durée. « **À partir de cette notification, nous mettons tout en oeuvre pour chercher une AESH qui puisse correspondre aux besoins de l'enfant** », déclare Muriel Courté, coordonnatrice de la *cellule* Pgase.

En plus d'un accompagnement, du matériel spécifique peut également être fourni comme un ordinateur intégrant des logiciels adaptés.

1 500 appels depuis juillet

« **Depuis la mise en place du dispositif le 1^{er} juillet, nous avons déjà enregistré près de 1 500 appels** », explique Laurent Le Mercier, inspecteur d'académie de l'Eure qui ajoute « **cette démarche a pour objectif d'apporter une meilleure proximité du service public, une réactivité des réponses, une simplification des démarches ainsi qu'une personnalisation des parcours des élèves** ».

Dans *le* département, 1 564 élèves, de la maternelle aux établissements professionnels en passant par les collèges et les établissements médico-sociaux, sont encadrés par 900 accompagnants. 16 enseignantes référentes assurent *le* relais entre les demandes des parents et les établissements scolaires dans les territoires délocalisés. Elles accompagnent également les familles pour *le* renouvellement des dossiers.

Des pôles inclusifs

Dans l'Eure, 14 établissements scolaires sont intégrés dans des Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) et couvrent 20 % du territoire en attendant de pouvoir l'étendre davantage. Ces pôles concernent 12 collèges dont six avec leurs écoles de secteurs, un lycée professionnel et l'ensemble des établissements de Vernon.

« **Ces PIAL ne concernent que les accompagnements mutualisés c'est-à-dire qui ne nécessitent pas une AESH à temps plein. L'accompagnante intervient auprès de plusieurs établissements ou de plusieurs élèves dans un seul établissement pour des handicaps ne nécessitant pas une présence permanente. Ce peut être pour expliquer une consigne auprès d'un élève pendant la classe et aider un autre élève à se déplacer entre les cours** », explique Linda Mansel, coordinatrice PIAL départemental.

Orchestrer les besoins et les emplois du temps de chacun

Pierre Stattner, principal du collège Jean-Jaurès, expérimente *le* PIAL depuis l'an dernier. Son établissement compte 30 élèves inscrits dans *le* dispositif ainsi que 15 AESH, « ***le PIAL crée un climat de confiance entre toutes les parties concernées. Cependant, cela demande un travail colossal d'orchestration pour piloter les accompagnements dans l'établissement et gérer les emplois du temps de chacun en fonction du diagnostic établi en amont et des cours de chaque élève. Un coordinateur est d'ailleurs dédié à cette tâche*** ».

Les premiers retours sont plutôt positifs à l'image de cette maman d'une petite fille *handicapée* inscrite en CE2 qui a pu avoir *une* accompagnante dès la rentrée alors que l'an dernier, elle n'avait été nommée qu'en novembre. « ***J'ai contacté la cellule par mail et j'ai eu une réponse dès le lendemain*** », se réjouit-elle.

Lorsque de nouvelles notifications arrivent en cours d'année scolaire ou en cas d'absence des AESH, *le rôle* des coordinateurs PIAL est alors de réajuster les emplois du temps.

Professionnalisation des accompagnants

L'un des enjeux majeurs de ce nouveau dispositif concerne la professionnalisation des AESH. Pour mettre fin aux contrats précaires et à la non-qualification des encadrants, les nouveaux entrants sont recrutés sur entretien *pour* évaluer leurs motivations et leurs compétences. « ***Cela nous permet de savoir sur quel profil d'élèves nous pouvons les positionner*** », souligne Muriel Courté qui a *pour* mission cette année de recruter davantage des profils de qualité.

Les AESH suivent ensuite *une* formation initiale obligatoire de 60 heures, hors temps scolaire dispensés en partie par des formateurs de la *cellule* Pgase et en partie par *le* Greta. Cette formation comprend un apport théorique est dispensé sur la psychologie de l'enfant et *le* système éducatif. Des modules spécifiques sur l'accompagnement des élèves sont dispensés sur les différentes pathologies comme les troubles de la conduite et du comportement ou encore les troubles du spectre autistique avec des conseils sur la manière d'appréhender *le* comportement des élèves dans leurs apprentissages. « ***L'objectif de ces formations est de disposer de personnes formées, qualifiées et investies dans leurs missions*** », affirme Muriel Courté.

Un contrat de trois ans, renouvelable *une* fois, leur est proposé avant un CDI. Des formations continues sont également mises en place *pour* renforcer les compétences des AESH déjà en place comme les gestes de premiers secours ou *le* langage des signes. « ***Des formations sur la manière de travailler en binôme avec les enseignants peuvent permettre d'améliorer la communication et d'anticiper certaines problématiques car si les AESH apportent un soutien en classe, ce sont avant tout les enseignants qui dispensent les cours*** ».

Ce dispositif permet en outre de nommer en amont les AESH entre juillet et fin août *pour* la rentrée. « ***Auparavant, c'étaient les élèves qui accueillaient les accompagnants fin septembre voire après. Cette année, ce sont les AESH qui ont accueilli les élèves dès la rentrée*** ».

« ***Il y a dorénavant une reconnaissance des accompagnants qu'il n'y avait pas auparavant. Jusqu'à cette année, la situation était catastrophique. On était attendu au tournant. On a su entendre les critiques et constituer une cellule pour répondre à toutes les demandes*** », conclut Muriel Courté.

Cellule d'écoute Pgase. Contact : 02 76 55 40 01 (numéro de téléphone valable jusqu'aux vacances de la Toussaint)

Valérie Dobigny



La cellule Pgase mise en place à l'inspection d'académie de l'Eure met en relation d'un côté les élèves porteurs de handicap et de l'autre les AESH pour un accompagnement plus adapté en fonction des besoins.